

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT**Séance du 25 octobre 2022**

Sur convocation en date du 19 octobre 2022, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 25 octobre 2022 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	BLANC Jean Luc
BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc	BURTIN Béatrice
JANODY Patrice	CHANEL Serge	JACQUEMET Rodolphe
CHATARD Kévin	VINIERE Michel	LAUPRETRE Patrick
BILLOUD Jean-Louis	VEUILLET Philippe	BONHOURS Paola
THERMET Laure	MARION Isabelle	PERDRIX Catherine
MERLE Sandra	DAVID Magalie	TAPONARD Emmanuel
SCHUBERT Anja	CEREIZE Clément	MAZUÉ Joséphine

Étaient excusés :

Annick LACOMBE a donné pouvoir à Rodolphe JACQUEMET
Claire MOREAU DE SAINT MARTIN a donné pouvoir à Catherine PERDRIX
Meryl BURDY a donné pouvoir à Kévin CHATARD

Était absent :

Jean Marc ARTAUD

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

TABLEAU DES EMPLOIS - MISE EN ADEQUATION DE POSTES SUITE A DES RECRUTEMENTS

Entendu le rapport de M. le Maire

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatifs aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels

Suite au départ de la collectivité de deux agents, la collectivité a procédé à des démarches de recrutement pour pourvoir les postes, d'une part de chef de service Voirie Espaces verts Fleurissement, et d'autre part, d'auxiliaire de puériculture au sein du multi-accueil. Ces postes sont actuellement positionnés respectivement en fonction publique territoriale sur les cadres d'emploi des adjoints techniques de catégorie C d'une part, et d'autre part, en adjoint d'animations de catégorie C d'autre part.

Les personnes recrutées, de par leur diplôme ont vocation à relever de cadre d'emploi de catégorie B respectivement de technicien territorial d'une part et d'auxiliaire de puériculture d'autre part.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- créer un poste de technicien territorial de catégorie B filière technique et un poste d'auxiliaire de puériculture de catégorie B filière médico-sociale de 35 heures annualisées à compter du 1^{er} novembre 2022
- prévoir après examen en Comité Social Territorial la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial de catégorie C et d'adjoint d'animation de catégorie C
- mettre à jour le tableau des emplois
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

LE MAIRE,
Bernard PERRET

